

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2022/25/11/03

Date de convocation :

18/11/2022

Objet de la délibération :

Reversement des frais de
transport 2020-2021
perçus pour les élèves
des écoles du SIVU RPI

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

02/12/2022

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

18/11/2022

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 25 novembre 2022**

L'an deux mille vingt deux

Le vingt-cinq novembre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire,

Présents : Guillaume AYMONIN – Sonia DESTAING – Mégane
GAUTHIER – Nicolas DEAU – William RUSTERHOLTZ – David
MARTIN – Gwénaél LE GALLO

Absents excusés : Romuald TAVERON - Jean-Michel
CLEMENT - Guillaume CRETIN – Stéphane LOGUIOT – Eric
CLEMENT

Absent non excusé : John WETZEL

Procuration : Romuald TAVERON à Mégane GAUTHIER -
Stéphane LOGUIOT à Guillaume AYMONIN - Éric CLEMENT à
Sonia DESTAING

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code
des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris
dans le Conseil, Mégane GAUTHIER ayant obtenu la majorité
des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle
a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire expose au conseil municipal que la compétence
transport des élèves des écoles au gymnase situé sur la
commune de Quingey, est restituée par la Communauté de
Communes Loue-Lison aux communes concernées (rapport
de la CLECT en date du 02 juillet 2019).

A ce titre la Commune d'Epeugney a bénéficié d'une
majoration de son allocation compensatrice annuelle de
314.80 € pour la prise en charge du transport des élèves des
écoles primaire vers le gymnase de Quingey. Ce transport a
été préalablement financé par le SIVU-RPI « Cademène-
Epeugney-Rurey » et la commune se doit de lui reverser cette
somme en remboursement des frais engagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de reverser la somme de 314.80 € pour l'année 2020 et 314.80 € pour l'année 2021 au SIVU-RPI soit 629.60 €.
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce reversement.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Mégane GAUTHIER



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting, Mégane Gauthier.